

COUSANCE FAIT DIVERS

Vol de décoration de Noël : la mairie va porter plainte

Christian Bretin ne décolère pas. Le maire de Cousance va porter plainte en gendarmerie après le vol de décorations de Noël déploré dans la commune. « Ce chariot de Noël et ces deux rennes illuminés ont été installés jeudi 7 décembre par les services municipaux, narre l'édile. Et le vol a eu lieu dans la nuit de jeudi et vendredi. » Le préjudice financier est faible. Toutefois l'intention malveillante ne manque pas d'attrister le maire qui a relayé la nouvelle sur les panneaux d'information municipaux et les réseaux sociaux. Ces illuminations étaient installées devant le poids public, petit bâtiment situé non loin du champ de foire où les éleveurs avaient l'habitude de faire peser leurs bêtes les jours de vente.



■ Les illuminations étaient placées devant le poids public 2017. Photo DR